RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2ACG

SCI au Capital de 1.000€

Siège social : 3344 Chemin de Montagne, 32600 L'ISLE JOURDAIN

RCS AUCH 537 468 357

L'assemblée est présidée par Antoine GODDYN en sa qualité de gérant.

Sont présents : - Aurélie GODDYN, détenant 1 parts

- Antoine GODDYN, détenant 1 parts
- MJV HOLDING, détenant 998 parts

Soit au total 3 associés présents totalisant 1000 parts sur les 1000 formant le capital social.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21/02/2025

Les Associés de la société 2ACG se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- les copies des convocations
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ;
- la lettre de démission du gérant ;

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de M. GODDYN Antoine, de sa fonction de gérant et nomination d'un nouveau gérant ;
- détermination des pouvoirs du nouveau gérant ;
- pouvoirs à donner.
- Précision relative à l'adresse du siège suite à réadressage

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

Première résolution
L'assemblée générale constate la démission de M.GODDYN Antoine de ses fonctions de gérant et nomme en qualité de gérant Mme GODDYN Aurélie, résidant [redacted] à compter dudit jour pour un mandat à durée illimitée.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

Deuxième résolution
L'assemblée générale décide que Mme GODDYN Aurélie y exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

Troisième résolution
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

Quatrième résolution
L'assemblée générale constate la nouvelle adresse suite à réadressage de certaines habitations de la commune permettant une meilleure précision.. Même si le siège social reste le même, L'adresse de correspondance du siège anciennement « Lieudit Toubent 32600 L'ISLE JOURDAIN » sera désormais [redacted] »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signature

[redacted]

A. GODDYN

Aloddyn

MJV HOLDING

[redacted]